

Réunion du Conseil municipal

Du jeudi 10 juin 2021

Renouvellement adhésion groupement de commande marché télécom CDA Saintes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un groupement de commande avait déjà été formé et que notre commune y adhère.

Il est proposé ce jour de décider de l'opportunité de signer la convention qui renouvellera notre adhésion à ce groupement de commande.

Accord du conseil à l'unanimité pour renouveler notre adhésion et donner au Maire l'autorisation de signer tous documents afférents à cette affaire.

Syndicat de la voirie

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que par délibération du 31 mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1/ Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat:

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- La Ville de ROCHEFORT,
- Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux
- Le SIVOM Barzan - Chenax Saint Seurin d'Uzet,
- Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- Le SIVOM Saint Césaire - Saint Bris des Bois,
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu

2/ Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3/ Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

Voirie et pluvial,

Développement économique,

Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4/ La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie:

- Pour les communes de moins de 15 000 habitants: maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de:
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale: 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- Pour les communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales: désignation de deux délégués.
- Pour le conseil départemental: désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L. 5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Le Douhet, est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Le Douhet n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide:

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie
- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

Machine à pain Le Bourg : redevance d'occupation du domaine public et signature de la convention

Monsieur le Maire explique avoir eu contact avec la boulangerie de St Césaire pour la mise en place d'une machine à pain en lieu et place de l'ancienne.

Il convient aujourd'hui de convenir d'un montant pour la redevance d'occupation du domaine public, d'établir une convention d'occupation et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil décide de fixer à 100 € annuel la redevance d'occupation du domaine public, proratisé par rapport à la date d'installation de la machine. Une convention sera établie, renouvelée par tacite reconduction.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

Echange Mège / commune d'une partie de voirie communale en propriété privée « Le Bois »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil avoir repris un ancien dossier au village de « Le Bois ».

La route actuelle contourne dangereusement une habitation. Le but de ce dossier est d'entamer les démarches pour sortir une partie de cette route du domaine public, pour l'intégrer au domaine privé de la commune. Par la suite, la commune échangerait ce bout de route contre une partie d'une parcelle du propriétaire de la maison pour que la commune puisse créer une voie de circulation plus sécurisée pour les riverains.

Les élus, après avoir pris connaissance des détails du projet, acceptent, à l'unanimité de poursuivre le projet.

Régularisation cadastrale voirie « Les Fontaines »

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il y a plusieurs dizaines d'années, le Maire de l'époque et le propriétaire du domaine situé au village des fontaines ont conclu un accord par lequel une partie du chemin d'accès serait attribué au propriétaire.

Il s'avère que cet accord n'a jamais donné lieu à un acte notarié et que par conséquent, le cadastre laisse apparaître que cette partie de voirie fait toujours partie du domaine public.

Les descendants de l'ancien propriétaire souhaitent que cet ancien accord soit officiellement régularisé puisqu'il a pour projet de vendre le domaine.

Les élus acceptent à l'unanimité de donner suite à ce dossier et que la régularisation soit menée à son terme.

Acquisition foncière Le Bourg

Le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget, des crédits pour l'acquisition de deux parcelles, face à la mairie, pour une surface de 1 180m², réglementées au PLU pour accueillir des équipements publics.

Les propriétaires actuels sont d'accord pour vendre, au prix de 35 € le m², soit un total de 41 300 €.

Les élus, à l'unanimité, vote en faveur de l'acquisition de ces deux parcelles cadastrées section AK numéros 299 et 301, d'une surface de 1 180 m² au prix de 35 € le m².

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Divers.

- Projet de prise de recharge pour les véhicules électriques : Le Maire informe qu'une entreprise de Saintes propose aux collectivités la possibilité d'installer une prise pour la recharge des véhicules électriques. Il eu expliqué le fonctionnement. Les élus pensent que l'idée d'un nouveau service peut être intéressante et demandent à bénéficier de la prise offerte par la Communauté d'Agglomération de Saintes. Si cette prise est régulièrement utilisée, il pourra en être installée une deuxième.
- Vérification de la composition des bureaux de vote.
- CTPA: 13 juin un concours de Ball-Trap est organisé. L'association demande qu'un élu soit présent pour la remise de la coupe. Justine Taillasson se propose.
- Commission communication: Présentation de la nouvelle mouture de la page d'informations municipale par Nicolas Figeac. Futur site internet: Nicolas Figeac fait le compte rendu de sa rencontre avec Monsieur Alonso de Soluris. Il indique qu'Ophélie est partie prenante dans le projet mais qu'il conviendrait de former une équipe de travail.
- Le point sur les travaux de la salle Paul Cartier par Monsieur Pascal Charron
- Demandes diverses: Bruits le dimanche, mégots au sol

La séance est levée à 23 h.40

Le secrétaire de séance

Mme Vanessa Ghÿs